

Nombre de Membres
Afférents au Conseil : 19
En exercice : 19
Ayant pris part à la décision : 19

Séance du 20 MARS 2026

N° D2026_020

L'an deux mil vingt-six et le vingt mars à 19 H, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Bélanda TERACOL, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Etaient présents : M. Jean-Pierre BOUTY, Mme Karine DEBEAUNE, Mme Gladys FLAMAND-BAR, M. Christian GARCIA, Mme Christine GREEN, Mme Josette GUERRIER, Mme Marie LABROSSE GROSSET, Mme Caroline LEGOUGE, M. Eric MAISONNEUVE, M. Denis MARC, Mme Vanessa ORGELET, M. Olivier PAOUR, M. Jean-Pierre PILLON, M. Franck ROCHON du VERDIER, Mme Elyanne ROSNER, Mme Bélanda TERACOL, M. Dominique VAGINET, M. Frédéric VIENOT, Mme Flavie WIDMAIER.

Absent(s) excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Flavie WIDMAIER

Date de la convocation : 16 MARS 2026

Date de l'affichage : 16 MARS 2026

OBJET : CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 19 membres.
Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de 5 postes d'adjoints au maire.

Ainsi fait et délibéré ce jour à Saint-Bernard,
Le Maire, Bélanda TERACOL



Le secrétaire de séance,
Flavie WIDMAIER

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 23/03/2026